



Politique encadrant les visites des donateurs

Version mise à jour le 01/02/2019

1. Contexte

Asmae - Association Sœur Emmanuelle est une ONG de solidarité internationale, indépendante et laïque, présente dans 9 pays. Nos actions visent à permettre aux enfants défavorisés de développer leur potentiel et d'accéder à leur autonomie. Nous travaillons pour cela avec des associations locales partenaires. Nous appuyons leurs projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, et de l'accompagnement psychosocial. En France, Asmae a ouvert un centre d'hébergement à Bobigny pour les mères seules très fragilisées, ayant un ou des enfants en bas âge. Il les accueille pour une durée moyenne de deux ans, une vraie halte sur un chemin chaotique.

En tant que dépositaires de dons de particuliers et de subventions publiques et privées, nous avons l'obligation d'utiliser nos fonds efficacement au service des bénéficiaires, conformément à nos missions sociales. Nous sommes soucieux de gérer ces fonds de la manière la plus rigoureuse et transparente possible. Nos comptes, téléchargeables depuis notre site internet, sont tenus par le cabinet comptable ACE. Le commissariat aux comptes est assuré par le cabinet Pouget et Soubirous.

2. Objet de la politique

Le principe de transparence vis-à-vis de nos donateurs et bailleurs implique de faciliter leur accès à nos projets y compris ceux soutenus à l'étranger, afin qu'ils puissent constater de visu la réalité de nos actions et d'en apprécier la qualité. La présente politique vise à favoriser le bon déroulement de ces visites.

3. Champ d'application de la politique

Tous les donateurs particuliers, y compris les parrains, et les représentants des partenaires privés et institutionnels, actuels ou potentiels. Le terme « donateur » dans la suite de ce document fait référence aux donateurs particuliers, y compris les parrains, ainsi qu'aux représentants des partenaires privés et institutionnels.

4. Mode de prise de contact

Tous les donateurs souhaitant se rendre dans l'un de nos pays d'intervention (France compris) pour visiter nos projets et rencontrer nos partenaires sont invités à prendre contact avec le siège de l'association à Paris.

Asmae – Association Sœur Emmanuelle
26 boulevard de Strasbourg
75010 PARIS

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h

Téléphone : (00-33) 01 44 52 11 90

Email : infos@asmae.fr

Lors de cette prise de contact les donateurs doivent spécifier et motiver leur demande, notamment :

- Leurs attentes (pays, partenaire(s), projet(s), nom de l'enfant dans le cadre d'un parrainage individuel, rencontre avec les équipes Asmae dans le pays, etc.)
- durée de la visite souhaitée
- nombre, identité, sexe et âge des personnes accompagnantes

Les donateurs prenant directement contact avec nos bureaux dans les différents pays d'intervention seront systématiquement redirigés vers le siège parisien.

5. Briefing avant le départ

Le briefing avant le départ au siège de l'association ou par téléphone est obligatoire. Ce briefing a pour objectifs de comprendre les attentes du donateur et de l'informer d'un certain nombre de principes et de règles s'appliquant lors de sa visite. Il est assuré par le responsable de secteur en charge ou par la directrice de l'établissement de Bobigny le cas échéant.

Le briefing dure environ une heure et couvre les sujets suivants :

- Présentation de l'association (vision, mission, principes d'action et cadre d'intervention)
- Présentation des actions dans le pays d'intervention dans lequel le donateur souhaite se rendre
- Explication et signature de la charte des visites terrain (document ci-joint)
- Explication du plan de sécurité (si applicable)
- Attentes du donateur (vérification de leurs compatibilités avec cette politique, les contraintes de nos partenaires et de nos équipes locales)

Important : Asmae –Association Sœur Emmanuelle peut refuser la visite d'un donateur si nous jugeons que les motivations et les attentes du donateur ne sont pas compatibles avec nos valeurs, principes d'action, contraintes de temps. Nous pouvons également annuler ou décaler une visite terrain en fonction des conditions de sécurité dans le pays ou des contraintes de nos partenaires.

6. Organisation de la visite

Le donateur se rend dans le pays à sa propre initiative, par ses propres moyens. L'ensemble des frais est à sa charge.

Pendant toute la durée de la visite chez un de nos partenaires, le donateur sera accompagné par le coordinateur d'Asmae ou la directrice de l'établissement de Bobigny le cas échéant (ou un autre membre de l'équipe Asmae expressément mandaté). Le donateur ne pourra pas se rendre ou rester chez un de nos partenaires sans la présence du coordinateur et ne pourra pas emmener un ou plusieurs enfants hors de son lieu habituel de vie (famille, centre d'accueil, etc.).

La durée totale de la visite est limitée à une journée (temps de déplacements du et vers le site d'intervention du partenaire compris). Cette règle a pour but de limiter l'impact de ces visites sur les activités de nos partenaires et sur les enfants.



Charte des donateurs se rendant sur le terrain

À lire attentivement et à signer

Par la signature de cette déclaration :

Je prends acte de l'accord de principe de l'Association Asmae - Association de Sœur Emmanuelle (ci-après l'« Association ») pour ma visite en/au¹ au sein de² du³, l'Association pouvant renoncer, après consultation, à ma participation s'il s'avère nécessaire de le faire.

Je m'engage à :

- Respecter les orientations, la philosophie, les valeurs et les principes retenus par l'Association et ne rien faire qui soit de nature à nuire au bon déroulement de ma visite, à la crédibilité de l'Association et du partenaire dans le pays d'accueil
- Respecter les biens de l'Association ainsi que ceux des partenaires locaux.
- Me conformer aux directives et instructions, notamment vestimentaires et concernant les photographies et films, qui seront données par le représentant de l'Association ou par le partenaire local dans le pays d'accueil.
- M'abstenir de tout commentaire en présence du partenaire sur la qualité des projets menés (un temps avec le représentant de l'Association est prévu à la fin de la visite pour pouvoir échanger sur les impressions lors de la visite)
- M'abstenir de toute propagande religieuse, idéologique, philosophique ou politique auprès des populations et autorités locales
- M'abstenir d'acquérir et de consommer tous types de drogues, même si elles sont de consommation courante dans les pays
- Rester neutre dans les conflits ou différents pouvant éventuellement surgir au sein des équipes de travail du partenaire lors de la visite
- Informer le représentant de l'Association qui me conseillera si je souhaite mener une action avec ou faire un don au partenaire. Le relais au siège sera assuré par le responsable de la vie associative ou le responsable de secteur.

Je déclare également :

- avoir pris connaissance de la politique encadrant les visites des donateurs (document ci-joint) et, notamment, accepter que l'Association ne pourra en aucun cas être tenue moralement ou financièrement responsable par un donateur de :
 - l'annulation ou du décalage d'une visite

¹ Le pays

² Le partenaire local

³ Date de début et de fin de visite

- d'éventuel dommages corporels, financiers et/ ou moraux encourus par le donateur pendant la durée de sa visite
- avoir souscrit une assurance, adaptée au pays dans lequel se déroulera la visite, couvrant le remboursement des frais médicaux, la responsabilité civile et l'assistance rapatriement

Je soussigné(e)⁴ déclare avoir pris connaissance et accepté les termes encadrant ma visite.

Fait à Paris, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

⁴ Prénom NOM